RCS : CHARTRES
Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00427
Numéro SIREN : 839 504 024
Nom ou dénomination : ABDR

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004374

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU ABDR	
SIRET 8 3 9 5 0 4 0 2 4 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
38 rue Du Pont de Fer 28260 SOREL MOUSSEL	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable à 31% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 768

Bénéfice imposable à 15 % 0 | Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long teme imposables à 0% | PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF | Viseur conventionné | Visa : CGA

– du prestataire (ECF):

– du comptable : SARL EXPERTS CONSEILS & GESTION
7 rue MAX COUSIN 28210 NOGENT LE ROI *Tél :*

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2021

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions[1]	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)[2]				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus[3]				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI[4]				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	
Montant des revenus répartis[5]				**Total (a à h)**	

I RÉMUNÉRATIONS DIVERSES VERSÉES AUX MEMBRES DE L'ENTREPRISE

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES SOUMISES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

		MOINS-VALUES À LONG TERME À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés[a]	8 752	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages[b]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP **N° 2033-A 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABDR — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 38 rue Du Pont de Fer 28260 SOREL MOUSSEL

Numéro SIRET* 8 3 9 5 0 4 0 2 4 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2020

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	15 248	030 3 384	11 864
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	15 248	048 3 384	11 864
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060	32 190	062	32 190
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	6 000	070	6 000
		Autres* (3)	072	6 217	074	6 217
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	9 891	086	9 891
	Charges constatées d'avance *		092	180	094	180
		Total II	096	54 479	098	54 479
		Total général (I + II)	110	69 727	112 3 384	66 343

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(1 285)
	Résultat de l'exercice	136	731
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1 445
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	2 751
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 52 488)	172	62 145
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	64 897
	Total général (I + II + III)	180	66 343

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	52 488
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	535
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SASU ABDR — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*	dont export	209		210	29 200
Production vendue — biens	et livraisons intracommunautaires	215		214	
Production vendue — services*		217		218	18 132
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	1 500
Autres produits				230	15 619
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	64 452

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	57 661
Variation de stocks (marchandises)*			236	(20 390)
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)			242	14 863
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	213
Rémunérations du personnel*			250	9 490
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	262
Dotations aux amortissements*			254	3 106
Dotations aux provisions			256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	13
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	65 220
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	(768)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers	(III)		280	
Produits exceptionnels	(IV)		290	1 500
Charges financières	(V)		294	
Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300	
Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	731

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	731	314	

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
Provisions non déductibles*	322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249)	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986		ZFU–TE (44. *octies* et *octies* A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981		JEI (44. *sexies* A)	989			
ZRD (44. *terdecies*)	127		ZRR (44.*quindecies*)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991		Investissements outre- mer	344			
ZFANG (*44 quaterdecies*)	345		Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992						
Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350	1 500
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			

Déficits

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	768
Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356			
Déficits antérieurs reportables :* 1 285 dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	768

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SASU ABDR
38 rue Du Pont de Fer

28260 SOREL MOUSSEL

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Libellé	Montant
AIDE COVID FONDS DE SOLIDARITE	1 500

Cegid Group

3 **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS -VALUES**

DGFiP **N° 2033-C 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABDR

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 13 644	442	444	446 : 13 644	
	Installations générales agencements divers	450	452 : 535	454	456 : 535	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 1 068	472	474	476 : 1 068	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490 : 14 713	492 : 535	494	496 : 15 248	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 241	532 : 2 728	534	536 : 2 970
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542 : 20	544	546 : 20
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560 : 37	562 : 356	564	566 : 393
TOTAL		570 : 278	572 : 3 106	574	576 : 3 384

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

Cegid Group

DGFiP **N° 2033-D 2021**

(4) **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABDR

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	1 285
Déficits transférés de plein droit (article 209–II–2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	1 285
Déficits de l'exercice	860	768
Total des déficits restant à reporter	870	2 053

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 4 826
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 5 048
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2021

Désignation de l'entreprise : SASU ABDR — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	1
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	/ /
	160	/ /
Date de cessation	186	/ /

Cegid Group

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330 CVAE SD

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2033-F 2021**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 8 3 9 5 0 4 0 2 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABDR

ADRESSE (voie) 38 rue Du Pont de Fer

CODE POSTAL 28260 VILLE SOREL MOUSSEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique PERRIER | Prénom(s) Benjamin | Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 27031985 | N° Département 28 | Commune DREUX | Pays FRANCE

Adresse : N° 38 | Voie rue du pont de fer | Code Postal 28260 | Commune SOREL MOUSSEL | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Legid Group

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2033-G 2021**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 8 3 9 5 0 4 0 2 4 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABDR

ADRESSE (voie) 38 rue Du Pont de Fer

CODE POSTAL 28260 VILLE SOREL MOUSSEL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Cegid Group

ABDR

S.A.S.U
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 38 rue du pont de fer – 28260- Sorel moussel

Société immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 839 504 024

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le trente un mai,
A neuf heures,

L'associé de la société ABDR au capital de 2.000 Euros, divisé en 100 actions de vingt Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sur convocation de Monsieur PERRIER benjamin, gérant de la société.

Les associés présents entrant en séance :

- Monsieur PERRIER Benjamin, titulaire de 100 actions

Soit au total 100 actions

Les associés présents ou représentés possédant 100 actions et représentant ainsi plus de la moitié en nombre des associés et plus de la moitié des parts sociales, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur PERRIER Benjamin

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Ratification du mode de convocation
- Lecture du rapport de la gérance des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2020
- Affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses,

Monsieur le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice,
- Le rapport spécial de la gérance,
- L'inventaire et les comptes annuels,

BP

Le Président fait observer que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve, l'inobservation des délais et du mode de convocation utilisé par la gérance pour la tenue de la présente assemblée générale ordinaire et en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode de convocation employé, qui se trouve couvert conformément aux dispositions de l'article L 223-27 du Code de commerce. Une feuille de présence a été établie et signée par chaque associé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice :

- Approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés et avec toutes les opérations qu'ils traduisent, desquels il résulte :
- Un bénéfice de 731.77 €uros.

- Et donne en conséquence, quitus à la gérance pour sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés sur proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 731.77 €uros, de la façon suivante :

- Au compte REPORT A NOUVEAU pour la somme de 731.77 euros qui s'élève au 1er janvier 2021 à la somme de 554.04 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

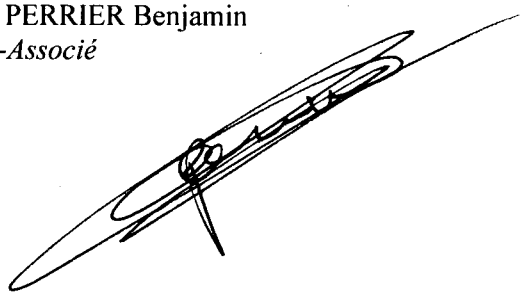
Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

Monsieur PERRIER Benjamin
Président-Associé



BP

ABDR

S.A.S.U
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 38 rue du pont de fer – 28260- Sorel moussel

Société immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 839 504 024

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
EN DATE DU 31 MAI 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la Loi, pour soumettre à votre approbation les comptes annuels clos le 31 décembre 2021.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaire global s'est élevé à la somme de 47 332 Euros,
Au cours de cet exercice, les autres produits s'élève à la somme de 15 619 Euros et subvention d'exploitation s'éleve à la somme de 1 500 euros.
Soit un total Produits d'exploitation de 64 452 Euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de 65 220 Euros contre, pour les postes suivants :

Achats de marchandises.....	57 661 €
Variation de stock.....	-20 390 €
Achats de matières premières.....	0 €
Autres charges externes.....	14 863 €
Impôts et taxes.....	213 €
Rémunération	9 490 €
Charges sociales.....	262 €
Dotations aux amortissements.....	3 106 €
Dotations aux provisions	0 €
Autres charges.....	13 €

Les produits exceptionnels s'élèvent à la somme de 1 500 euros, pour les postes suivants :

Produits Exceptionnels.....	1 500 €

Les charges diverses s'élèvent à la somme de 0 euros, pour les postes suivants :

Intérêt et Charges financières.....	0 €
Charges exceptionnelles.....	0 €
Impôts sur les bénéfices.....	0 €

BR

En conséquence, le résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice de..... 731 €

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Au compte REPORT A NOUVEAU pour la somme de 731.77 euros qui s'élève au 1er janvier 2021 à la somme de 554.04 euros.

Nous vous précisons que vous aurez à statuer sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 223-19 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé, comme vous le confirmera le rapport de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils vous ont été présentés et de bien vouloir donner à votre gérance, quitus de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Gérant,

BP

ABDR

S.A.S.U
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 38 rue du pont de fer – 28260- Sorel moussel

Société immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 839 504 024

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
Sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de commerce

---

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, nous vous rendons comptes des conventions intervenues entre la Société et les associés, gérants ou non gérants, ou entre la société et d'autres sociétés dans lesquelles les associés ont des intérêts.

Au cours de cet exercice, clos le 31 décembre 2020, la société a enregistré les conventions suivantes :

Comptes Courant

Le montant du compte courant de l'associé monsieur Perrier Benjamin au 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 52 488.74 Euros.

En conséquence de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le Gérant

ABDR

S.A.S.U
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 38 rue du pont de fer – 28260- Sorel moussel

Société immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 839 504 024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2021
A 9 HEURES

FEUILLE DE PRESENCE

NOM, PRENOM DES ASSOCIES	NOMBRE D'ACTIONS	SIGNATURES
Monsieur PERRIER Benjamin	100	
TOTAL	100	

Feuille de présence certifiée exacte par le Président de la séance : Monsieur PERRIER Benjamin.

BP